~~MAIRIE~~ ~~de~~ dépositaire du dit acte. ~~ARRONDISSEMENT~~ DE Jeulon

~~Du~~ ~~ce~~ déclarer aucun ~~mil neuf cent, à~~ ~~heure~~ ~~du~~ ~~matin~~ ~~est~~ ~~requis~~

N° Acte ~~de~~ ~~Décès~~ ~~de~~ constatation sans ~~transcrire~~ littéralement les dates mentions et certifications à preuve de tous dépens et dommages intérêts; ainsi jugé et prononcé à Jeulon, aux palais de ~~dédié~~ ~~la~~ justice en audience ~~publi-~~ ~~heure~~ ~~du~~ que le ~~profession~~ ~~de~~ trois mais ~~mil neuf cent~~ ~~âgé~~ ~~de~~ Florent Clément ~~ans~~, ~~né~~ ~~à~~ Tuzanne présidant ~~département~~ ~~de~~ Garcain, Jouze, juges ~~domicilié~~ ~~de~~ Rochemin, substitut du ~~fil~~ ~~de~~ Procureur de la République ~~et~~ ~~né~~ ~~à~~ Roche commis greffier ~~départe-ment~~ ~~de~~ le président signé: Tuzanne, le ~~et~~ ~~à~~ commis greffier, signé: Roche: Enregistré ~~à~~ gratis et Jeulon le douze mai ~~département~~ ~~de~~ 1900, folio 50, case 8. Reçu

Louis Paulin Antoine Tobia

Sur la déclaration à moi faite par ~~nous~~ James Lamb huit sentenat, signé de ~~âgé~~ ~~de~~ voyager. En ~~une~~, ~~profession~~ ~~de~~ conséquence de Paris ~~domicilié~~ ~~à~~ ~~ami~~ ~~de~~ la ~~qui~~ ~~a~~ ~~dit~~ ~~être~~ République Française ~~de~~ défunt ~~et~~ ~~par~~ marseille et ordonné à tous ~~justiciers~~ ~~requis~~ ~~de~~ se requis à mettre ~~une~~, ~~profession~~ ~~de~~ le présent jugement sus ~~domicilié~~ ~~à~~ exécution ~~qui~~ ~~a~~ ~~dit~~ ~~être~~ leurs ~~justiciers~~ ~~de~~ défunt ~~prié~~. ~~Et~~ ~~ont~~ ~~les~~ déclarants, nous et nos procureurs de la République, avons les ~~Constaté~~, ~~suivant~~ ~~la~~ ~~loi~~ ~~par~~ ~~moi~~ présentes de procès verbaux d'y heure la main. Et tous commandants et officiers de la force publique remplissant ~~les~~ ~~fonctions~~ ~~d'Officier~~ ~~de~~ l'Etat Civil, ~~après~~ ~~m'être~~ ~~assuré~~ ~~du~~ ~~décès~~, ~~et~~ lecture du présent acte ~~a~~ ~~été~~ donnée ~~aux~~ déclarants, de prêter main forte lorsqu'elle en sera légalement requis. En foi de quoi le présent jugement a été signé sur la minute par le président et le greffier et scellé du sceau du tribunal sur la présente. Expédition conf.

~~MAIRIE~~ ~~de~~ comme à la minute. ~~ARRONDISSEMENT~~ ~~DE~~ collationnée

~~Du~~ ~~et~~ délivrée pour le quatre ~~mil neuf cent~~, ~~à~~ ~~heure~~ ~~du~~ soussigné.

N° Acte ~~de~~ Décès ~~de~~ Décès François Jean Andréi Charlois maire de la commune de La Garde, remplissant les fonctions d'officier de l'Etat-Civil.

~~décédé~~ ~~le~~ ~~Officier~~ ~~de~~ l'Etat Civil ~~de~~ ~~heure~~ ~~du~~ ~~profession~~ ~~de~~

~~âgé~~ ~~de~~ ~~ans~~, ~~né~~ ~~à~~

~~département~~ ~~de~~ ~~domicilié~~ ~~de~~

~~fil~~ ~~à~~ ~~né~~ ~~de~~ ~~département~~

~~à~~ ~~et~~ ~~de~~

~~née~~ ~~à~~ ~~département~~ ~~de~~

~~âgé~~

~~Sur la déclaration à moi faite par~~

~~de~~ ~~ans~~, ~~profession~~ ~~de~~ ~~domicilié~~ ~~à~~

~~qui~~ ~~a~~ ~~dit~~ ~~être~~ ~~de~~ ~~défunt~~ ~~et~~ ~~par~~

~~âgé de~~ ~~ans~~, ~~profession de~~

~~domicilié à~~ ~~qui a dit être~~ ~~de~~ ~~défunt~~

~~Et ont les déclarants~~

~~Constaté~~, ~~suivant la loi par moi~~

~~remplissant les fonctions d'Officier de l'Etat-Civil, après m'être assuré du décès, et lecture du présent acte a été donnée aux déclarants.~~

MAIRIE DE La Garde ARRONDISSEMENT DE Jeulon

Du trois juin mil neuf cent, à huit heures du matin

N° 29 ACTE DE DÉCÈS DE Tobia Louis Paulin Antoine, célibataire

Louis Paulin Antoine Tobia

décédé le jourd'hui à trois heures du matin profession d'aucune

âgé de trois ans, né à La Garde

département du Var domicilié à La Garde

fils de Charles Noël Tobia né à La Garde département

du Var et de Julia Angèle Michel

née à La Valette département du Var

Sur la déclaration à moi faite par Charles Noël Tobia âgé

de vingt-neuf ans, profession d'ouvrier du port domicilié à La Garde

qui a dit être le père de défunt et par Alexis Gabriel

âgé de vingt-sept ans, profession de garde forestier

domicilié à La Garde qui a dit être assuré du décès de défunt

Et ont les déclarants, signé:

Constaté, suivant la loi par moi André Charlois, maire de la commune de La Garde

remplissant les fonctions d'Officier de l'Etat-Civil, après m'être assuré du décès, et lecture du présent acte a été donnée aux déclarants.

Tobia Charles Noël Charlois

MAIRIE DE La Garde ARRONDISSEMENT DE Jeulon

Du six juin mil neuf cent, à neuf heures du matin

N° 30 ACTE DE DÉCÈS DE Moreau Louis Célestin Armand célibataire

Moreau Louis Célestin Armand

décédé le jourd'hui à deux heures du matin profession d'aucune

âgé de cinq mois ans, né à La Garde

département du Var domicilié à La Garde

fils de Moreau Armand Georges né à Grenoble département

de l'Isère et de Fille Marie Jeanne Sabine

née à La Valette département du Var

Sur la déclaration à moi faite par Bondil Ferdinand âgé

de soixante-dix ans, profession de retraité domicilié à La Garde

qui a dit être amie du décès du défunt et par Sari Paul

âgé de cinquante-sept ans, profession de retraité de la marine

domicilié à La Garde qui a dit être assuré du décès du défunt

Et ont les déclarants, signé:

Constaté, suivant la loi par moi André Charlois, maire de la commune de La Garde

remplissant les fonctions d'Officier de l'Etat-Civil, après m'être assuré du décès, et lecture du présent acte a été donnée aux déclarants.

Bondil Sari Charlois